

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Sport
Agent traitant : MCVU

Objet : Sport - Octroi d'un subside communal à l'Association sans but lucratif "Basket Club de Ninane" - Année 2024 : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu ses articles L3331-1 à 9 ;

Vu la décision du Conseil communal du 18 décembre 2019 relative au règlement de l'octroi des subsides communaux aux associations ;

Vu la décision du Conseil communal du 30 janvier 2019 relative à l'octroi de subsides communaux au BC Ninane pour l'exercice 2018-2019 et reconduite pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

Considérant qu'il convient, en vue de promouvoir des activités sportives utiles à l'intérêt général, de poursuivre chaque année l'octroi de cette subvention à l'ASBL Basket Club de Ninane ;

Attendu que l'ASBL Basket Club de Ninane sera invitée à remettre aux services communaux ses comptes de l'exercice 2024 dès qu'ils seront arrêtés par ses organes compétents ;

Attendu que les crédits sont disponibles au budget ordinaire à l'article 764/332-02 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1er

La somme de 6.686,78 € est octroyée à l'ASBL "Basket Club de Ninane" pour l'année 2024, à titre de subvention de fonctionnement.

Article 2

La présente délibération sera transmise pour exécution au Directeur financier.